PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Hébergement et logement des populations vulnérables : de quoi parle-t-on ?

Guide pour prendre en compte les freins d'accès à l'emploi et à la formation liés au

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

MINISTÈRES TERRITOIRES ÉCOLOGIE LOGEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement comprenant ou non un hébergement, chargé d'accompagner des personnes ou familles connaissant graves difficultés, vue les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale, notamment milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi...

Pour qui ?

Personnes isolées ou familles connaissant graves difficultés d'ordre économique, familial, logement, de santé et/ou d'insertion Certains CHRS spécialisés l'accueil d'un public connaissant des problématiques spécifiques: femmes victimes de violence, jeunes, personnes placées sous-main de justice, personnes parcours de sortie de prostitution...

Quelle durée ?

Durée déterminée renouvelable, précisée dans un contrat de séjour fixée avec la personne à partir d'une évaluation ses besoins d'une définition son projet d'insertion. Le renouvellement se fait fonction l'évolution situation personne.

?

Sur orientation du (gestionnaire du service d'appel téléphonique 115 et possibilité d'admission directe cas d'urgence

SIAO

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Résidences Hôtelières à Vocation Sociale (RHVS)

C'est quoi ?

résidences sociales représentent une solution transitoire dans l'attente d'un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Elles ont vocation à accueillir des personnes pour de courtes périodes résidents peuvent bénéficier d'un accompagnement adapté grâce responsable de résidence et à un réseau de partenaires

En foyers: Il s'agit de bâtiments collectifs composés de chambres meublées et d'espaces de vie communs(cuisine, salle d'eau).

En sociales: Elles se composent principalement de meublés autonomes (studios, T1)

Un accompagnement est réalisé permettre l'accès droits, santé, à l'insertion professionnelle...

Quelle durée ?

Location pour une occupation à journée, à semaine ou mois. Un mois, renouvelable sans limitation de durée.

Pour qui ?

Publics rencontrant des difficultés particulières pour se loger :travailleurs pauvres mobilité professionnelle formation, jeunes mobilité, femmes victimes de violences .

accéder

Sur orientation SIAO ou des structures associées (Assistant(e) social(e) de secteur (CCAS commune

Adoma filiale du groupe CDC Habitat propose temporaires et des places d'hébergement aux personnes fragiles en précarité

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Aide Logement Temporaire (ALT)

Allocation forfaitaire d'aide versée l'Etat permettre associations, CCAS et CIAS mettre disposition logements personnes défavorisées logées titre temporaire soit parce qu'elles n'ont pas accès aux aides (allocation logement, allocation personnalisée logement), soit parce qu'elles ne pas hébergées CHRS Il s'agit meublés non.
Des conventions annuelles signées entre l'État associations, entre l'État CCAS / CIAS.
Logements chambres dans parc très diversifié: parc privé, parc social, résidences sociales dans la limite 10% capacité, hébergement d'urgence, hôtel... Le ménage en situation régulière s'acquitte d'une participation financière variable pouvant aller couvrir le loyer résiduel les charges (eau, chauffage entretien parties communes)

Pour qui ?

Toute composition familiale en situation séjour régulière.

Comment y accéder ?

Sur orientation (numéro d'appel 115 ou par l'OFII (Office français l'immigration l'intégration, le cadre de l'hébergement d'urgence demandeurs d'asile)
Certains conseils départementaux ont également recours type d'hébergement.
CCAS disposent parfois d'hébergements temporaires cadre l'ALT

Quelle durée ?

L'occupation est temporaire (six mois renouvelable fois)

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Centre parental

C'est quoi ?

Le centre parental est établissement (ou service) accueille titre de la protection de l'enfance, l'enfant né naître (au plus tôt cours de grossesse) avec ses deux parents Un centre parental offre soutien aux parents difficulté, souvent jeunes isolés, en fournissant hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement éducatif et social. L'accueil l'accompagnement de famille centre parental se fondent sur l'alliance entre parents professionnels. Il nécessite travail pluridisciplinaire associant soutien éducatif social avec accompagnement psychologique selon pédagogie outils propres projet d'établissement. Ce lieu dédié renforce l'accompagnement de parents d'enfants (de moins de 3 ans) pour tisser consolider lien d'attachement

Pour qui ?

Parents en difficulté, souvent jeunes ou isolés.

Comment ?

La décision d'admission est prise Conseil Départemental après réalisation d'une évaluation Celle- peut être réalisée dans le cadre accompagnement par service du Département (Protection maternelle et infantile (PMI), équipe pluridisciplinaire en Agence Départementale Solidarités Elle peut également être réalisée par des professionnels la maternité du secteur social médico- .

Quelle durée ?

La durée dans structure est moyenne de six mois Selon l'évolution de situation, elle peut être éventuellement reconduite

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Accueil demandeurs d'asile et personnes sous protection internationale*

L'État charge l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) d'intégrer les migrants durant les 5 premières années de leur séjour en France.
L'OFII oriente vers les structures d'accueil en fonction des situations spécifiques sous réserve de signature d'un Contrat d'Intégration Républicain (CIR).
Pendant la durée de l'examen de la demande de statut de réfugié, les demandeurs d'asile bénéficient d'un hébergement type HUDA ou CADA.
Les personnes ayant obtenu le statut de protection internationale sont ensuite orientées en CPH.

* **Protection internationale**: soit elle est **provisoire** il s'agit d'un statut de **protection subsidiaire** soit **elle est définitive** elle octroie un **statut de réfugié.**

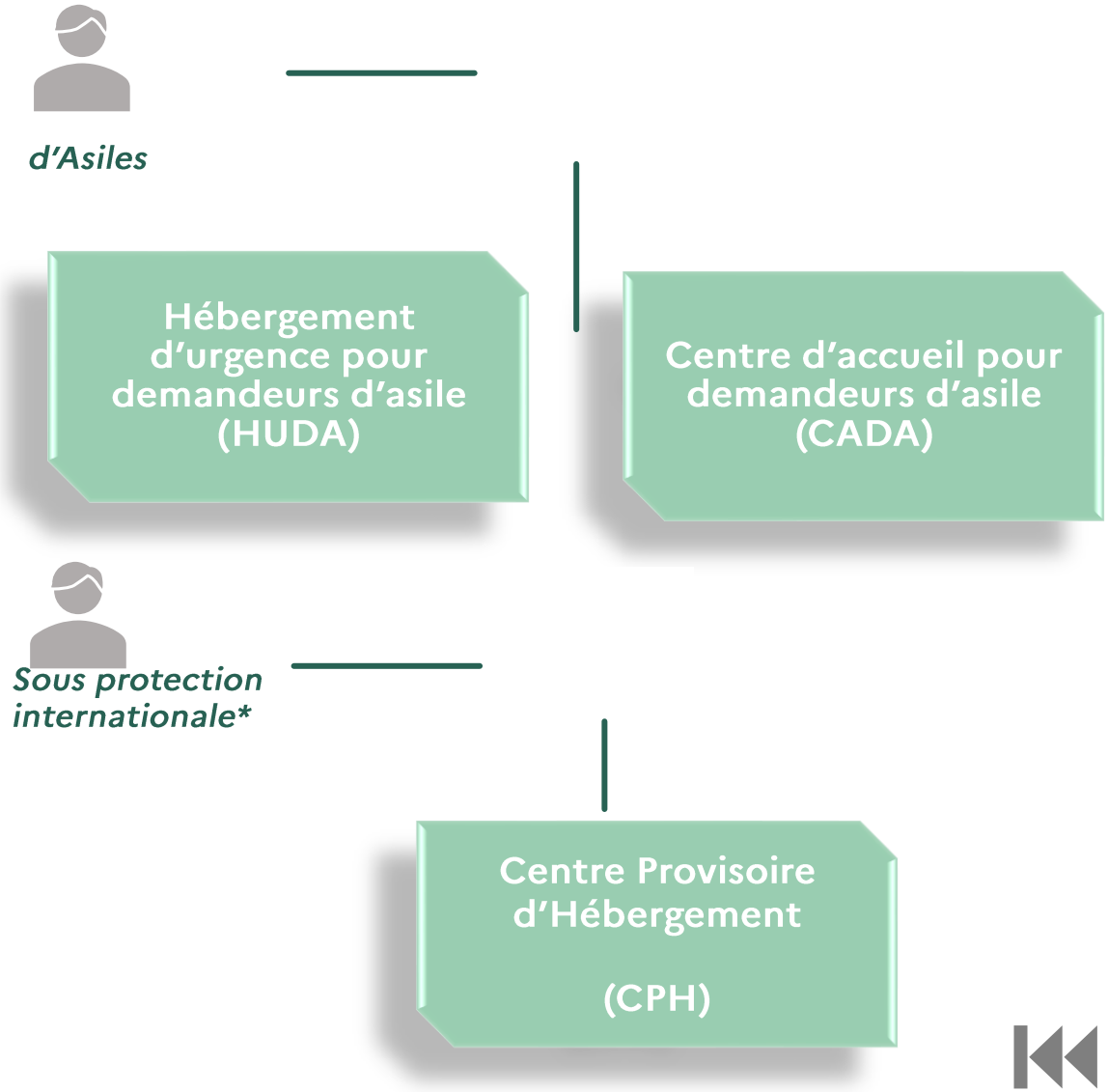

Dispositif d'accueil et d'intégration des migrants: l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Lorsqu'un demandeur d'asile arrive France, il peut être initialement orienté vers Centre d'Accueil d'Évaluation des Situations (CAES), où sa administrative est évaluée
L'État charge l'Office Français l'Immigration l'Intégration (OFII d'intégrer les migrants durant les 5 premières années leur séjour en France. L'OFII est le seul opérateur pour cette .

L'OFII est présent guichets uniques d'accueil demandeurs d'asile (GUDA . Il évalue vulnérabilité des demandeurs, gère réseau verse allocation (ADA) selon profil
L'OFII pilote les structures premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA Il collabore avec opérateurs extérieurs cadre marché public L'OFII coordonne Dispositif National d'Accueil (DNA) des demandeurs d'asile des réfugiés L'OFII oriente CADA HUDA fonction spécifiques
- Centres d'Accueil Demandeurs d'Asile (CADA), Centres Provisoires d'Hébergement (CPH réfugiés, Hébergements d'Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA Autres dispositifs relevant du DNA.

CADA offrent un hébergement stable accompagnement administratif complet, tandis HUDA sont destinés à fournir hébergement d'urgence période courte, souvent attendant CADA

Les missions: L'immigration familiale, l'accueil l'intégration immigrés, l'aide retour et réinsertion, l'accompagnement demandeurs d'asile, la mise œuvre de réforme « étrangers malades » depuis 2016, l'immigration professionnelle.

Hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA)

L'HUDA est un dispositif d'hébergement permettant l'accueil des demandeurs d'asile durant toute l'instruction leur demande, en attente d'entrée dans CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) ou si ils sont exclus (personnes sous « Dublin III »). L'HUDA a pour objectif d'héberger les demandeurs d'asile ont été préalablement accueillis, pour une courte période, en CAES (Centre d'Accueil et d'Examen des Situations administratives). HUDA ont pour objectif d'offrir un sas d'accueil d'orientation pour migrants stationnant sol français avec nécessité d'une solution temporaire de mise l'abri.

Quelle durée ?

L'Hébergement d'urgence demandeurs d'asile (HUDA) peut durer jusqu'à trois mois pour les bénéficiaires de protection internationale (admis au droit d'asile personnes déboutées de demande d'asile peuvent également être maintenue dans le HUDA une durée maximale mois

Pour qui ?

personnes demande d'asile.

Comment

L'Office Français de l'Immigration l'Intégration (OFII oriente les demandeurs d'asile des centres d'hébergement adaptés, tels Hébergements d'urgence demandeurs d'asile (HUDA)

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Centre d'accueil pour demandeur d'asile (Cada)

quoi

Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) fournissent accueil hébergement personnes qui demandé l'asile France. Pendant durée l'examen de leur demande de statut réfugié, les demandeurs d'asile peuvent bénéficier d'un logement, d'un accompagnement administratif pour aider à procédure de demande d'asile, d'un soutien social. CADA rattachés au ministère l'Immigration, de l'intégration et de l'identité nationale

Quelle durée ?

La durée séjour est limitée à durée procédure demande d'asile. personnes dont demande d'asile a fait l'objet d'une décision définitive de rejet sont, leur demande, maintenues centre pour durée maximale d'un mois compter de notification de la décision de rejet de leur demande d'asile par l'OFPRA CNDA

Pour qui ?

personnes en demande d'asile.

?

L'Office Français l'Immigration l'Intégration (OFII) oriente les demandeurs d'asile vers centres d'hébergement adaptés, tels Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Centre Provisoire d'Hébergement(CPH)

C'est ?

Le CPH est un centre d'hébergement de réadaptation sociale spécialisés dans l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale Le CPH est le réfugié étape vers un logement intermédiation locative vers logement social autonomie.
Une double mission :

- Assurer l'accueil, l'hébergement l'accompagnement linguistique, social, professionnel et juridique des personnes, vue intégration
- Un moyen d'action tourné vers l'extérieur, biais de l'animation ou participation un réseau d'acteurs impliqués dans l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, dans le respect gouvernance locale

Quelle durée ?

sont accueillies sein du CPH une durée de 9 mois. Cette durée peut être prolongée par l'OFII par période de trois mois, après évaluation la situation de la personne et/ou

Pour qui ?

personnes ayant obtenu statut de réfugié.

Comment ?

L'Office Français l'Immigration de l'Intégration (OFII oriente les bénéficiaires d'une protection internationale vers des centres d'hébergement adaptés, tels les Centre Provisoire d'Hébergement(CPH .

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Hébergement médico-social

Des structures **accueillent et proposent des soins à des personnes sans domicile fixe présentant des problèmes de santé** physiques ou psychiques non traitées du fait de leur situation.
Une **double prescription est nécessaire** : une prescription sociale (un travailleur social de référence) et médicale (un médecin).

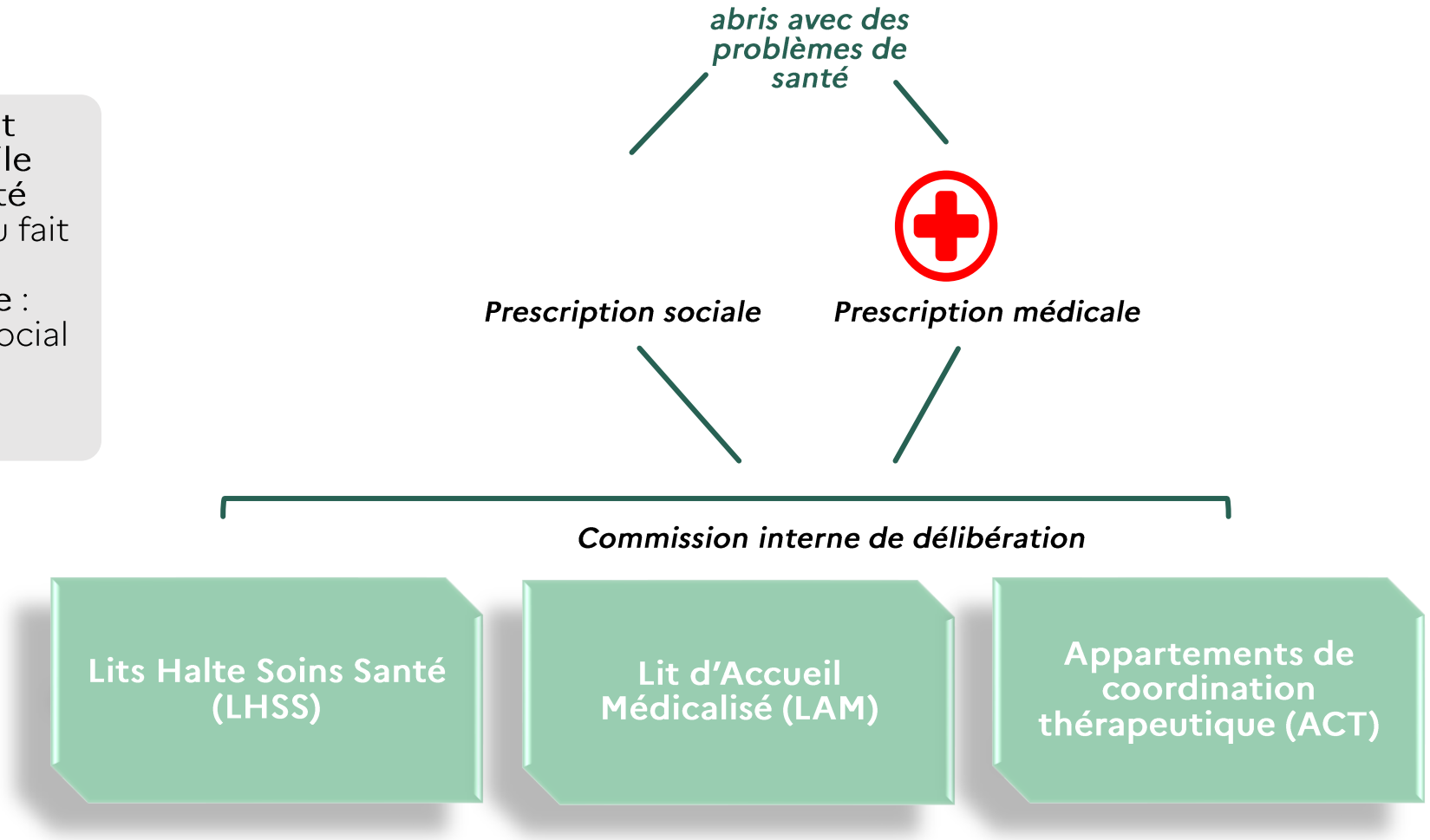

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

MINISTÈRES TERRITOIRES ÉCOLOGIE LOGEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

?

Les Lits halte soins santé offrent une prise en charge sanitaire et sociale à des personnes sans domicile fixe dont l'état de santé physique ou psychique nécessite des soins ou un temps convalescence sans justifier d'une hospitalisation.
permettent aux accueillies d'être hébergées en bénéficiant d'un suivi thérapeutique et selon besoins d'un accompagnement .
Les LHSS ouverts 24 heures 24 et 365 jours par an.
L'équipe pluridisciplinaire médico-sociale est composée médecin généraliste, d'infirmier diplômé d'État, d'aide-soignant, d'assistante sociale; travaillant avec des acteurs du terrain social, l'urgence sociale et les CHRS.

Quelle durée ?

Un médecin valide la durée séjour. Cette dernière **ne doit pas excéder deux mois** mais elle reste conditionnée à l'évolution l'état de santé la personne accueillie et la possibilité d'une solution la sortie. Les LHSS accessibles aux personnes handicapées.

Pour qui ?

Personnes sans domicile, obligatoirement majeures, quelle soit situation administrative, présentant des problèmes santé bénins dont l'absence de domicile génère, soit rupture dans la continuité des soins, soit une aggravation de état santé.

Comment y accéder ?

L'orientation vers des LHSS est propre à chaque territoire **(coordination et orientation par les SIAO, en direct).** L'admission fait avis du médecin la structure évalue et identifie besoins sanitaires personne accueillie, la pertinence médicale de son admission et exclut donc nécessité d'une prise en hospitalière.

SIAO

Pour trouver une structure, un dispositif consulter [Recherche action-sociale](#) / [DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr)](#) /[Soliguide, le guide de la solidarité en ligne](#)

MINISTÈRES TERRITOIRES ÉCOLOGIE LOGEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Lits d'Accueil Médicalisé (LAM)

C'est quoi?

lits d'accueil médicalisé structures proposent et dispensent des soins médicaux et paramédicaux à des personnes sans domicile fixe atteintes de pathologies chroniques non bénignes, et nécessitent un suivi thérapeutique ou moins long terme.

Pour qui?

Personnes **majeures sans domicile fixe**, quelle que soit situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires handicapantes, de pronostic ou moins sombre, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge d'autres structures.

Quelle durée?

La durée du séjour n'est pas limitée. Elle est à la sanitaire sociale de la personne et permet la construction de son projet vie

accéder

Pour certains l'orientation se fait par une demande pour d'autres par une double prescription médicale sociale auprès du service L'assistante sociale de l'hôpital peut également orienter un malade
Une personne sans abris peut demander une place directement.
L'admission est prononcée après avis médecin de structure.

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

MINISTÈRES TERRITOIRES ÉCOLOGIE LOGEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

C'est quoi?

Il existe deux d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) :
→ **ACT comportant un hébergement** hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale nécessitant des soins et un suivi médical. Ces structures objectif d'optimiser prise en charge médicale, psychologique sociale, la mise en œuvre d'une coordination globale.
→ Les **ACT « Un chez-soi d'abord »** comportant un **logement accompagné** : un autonome diffus

Pour qui?

Les ACT comportant un hébergement sont destinés à des atteintes de maladies chroniques en situation de fragilité psychologique et /ou sociale nécessitant des soins et un suivi médical.
Les ACT comportant un doivent avoir pour cible exclusive des personnes majeures, durablement sans-abri et atteintes d'une ou de pathologies mentales sévères.

Quelle durée?

En hébergement, ACT sont temporaires. La durée de séjour est définie entre structure et hébergée la base d'un projet individuel. La durée moyenne d'hébergement est de 18 à 24 mois.
ACT « Un chez-soi d'abord » offrent un pérenne. L'accompagnement n'a pas de durée à priori.

Comment ?

ACT en hébergement orientation des sociaux hospitaliers , établissement ou médicaux sociaux, structures d'hébergement, des sociaux municipaux ou départementaux…
ACT en logement accompagné :sur orientation d'une équipe de psychiatrie, d'un centre soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Logement Adapté (LA)

Logement Adapté (LA)

Un ensemble de formules et de services destinés à répondre aux besoins de **ménages qui ne remplissent pas, les conditions pour accéder à du logement autonome**.
Ces réponses ne relèvent ni de l'hébergement, ni du logement ordinaire, mais se situent au carrefour des deux.
L'accès à un logement adapté se fait par orientation SIAO excepté pour les Résidences Habitats Jeunes où un accès direct des personnes ou des prescripteurs est possible.

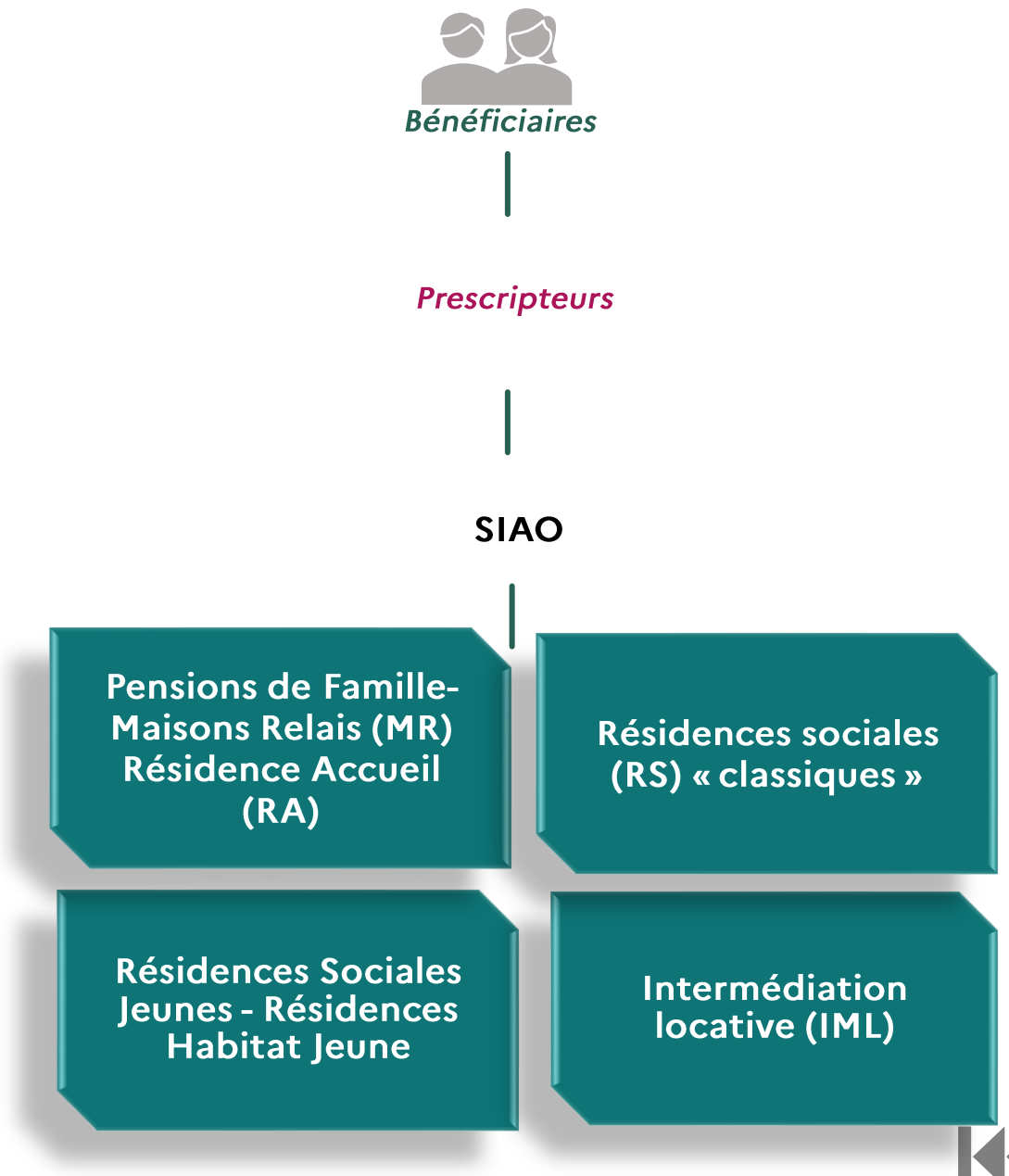

Pensions de Famille-Maison Relais /Résidences Accueil

MINISTÈRES TERRITOIRES ÉCOLOGIE LOGEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

C'est quoi ?

Les Maisons Relais (MR), également connues sous le nom de Pensions de Famille, ainsi que les Résidences Accueil (RA), sont des structures d'hébergement destinées à l'accueil de personnes en situation d'isolement ou d'exclusion. Ces établissements offrent un logement stable à des personnes à faible niveau de ressources et dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire.
Les Pensions de Famille sont conçues comme une étape vers un logement autonome, offrant à la fois des logements privés et des espaces communs pour encourager la cohabitation et le soutien mutuel. Elles sont accompagnées par un responsable de maison et des bénévoles, créant ainsi un environnement sécurisant et favorisant la réinsertion durable.
La Résidence Accueil est une forme spécifique Pension de Famille dédiée aux personnes ayant un handicap psychique, combinant également des logements privés des espaces collectifs.

Quelle durée ?

Accueil sans condition de durée.

Pour qui ?

Des personnes seules ou des familles en difficulté sociale ou financière
Les résidences accueil sont destinées aux personnes ayant un handicap psychique.

Comment y accéder ?

Sur orientation du SIAO à la demande des prescripteurs.

SIAO

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Résidences Sociales « classiques »

C'est quoi ?

Les résidences sociales sont une modalité de logement foyer : forme d'habitat associant sur un même site plusieurs espaces privatifs et des espaces collectifs.
La dénomination résidence sociale "classique" regroupe les résidences sociales "ex nihilo" (créées après 1995) et les résidences sociales issues de la transformation de foyers préexistants (FTM ou FJT).
Les résidences sociales "classiques" proposent des logements meublés à des ménages défavorisés dont les ressources, les difficultés sociales ou la mobilité sociale ne permettent pas d'envisager l'accès au logement à court terme. Les personnes accueillies peuvent prétendre à un accompagnement social. Généralement, une gestion locative sociale est mise en place par le gestionnaire. Cet accompagnement a pour objectif la régulation de la vie collective, la lutte contre l'isolement (animations, ouverture sur l'extérieur), la médiation avec les services extérieurs, la prévention et la gestion des impayés.
La résidence sociale étant une modalité de logement meublé, les personnes accueillies signent un contrat d'occupation

Quelle durée ?

Accueil temporaire. En général, l'accueil varie selon les situations entre un mois à deux ans maximum.

Pour qui ?

Ménages défavorisés dont les ressources, les difficultés sociales ou la mobilité sociale ne permettent pas d'envisager l'accès au logement à court terme

Comment y accéder ?

Sur orientation du SIAO à la demande des prescripteurs.

SIAO

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Résidences Sociales Jeunes - Résidences Habitat Jeunes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration français

C'est quoi ?

La résidence sociale jeunes ou habitat jeunes propose un hébergement comportant à la fois des logements meublés ou non et des espaces communs (par exemple, restaurant, laverie, salle informatique, bibliothèque). Un contrat d'occupation est signé entre le jeune et le gestionnaire de résidence.

Quelle durée ?

Le contrat est conclu pour une durée d'un mois. Il est reconduit automatiquement si vous souhaitez poursuivre l'hébergement.

Pour qui ?

Etre âgé de 16 à 30 ans, être dans l'une des situations suivantes :

- En activité professionnelle
- Demandeurs d'emploi
- En formation (apprenti, en alternance, étudiant...)

Les jeunes en activé professionnelle ou en voie d'insertion professionnelle et âgé d'au maximum 25 ans sont prioritaires.

Comment y accéder ?

Pour y être admis, se renseigner auprès de la mairie, du CCAS (Centre communal d'Action Sociale) ou directement auprès de la résidence des jeunes travailleurs.
Sur orientation du SIAO à la demande des prescripteurs.

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

MINISTÈRES TERRITOIRES ÉCOLOGIE LOGEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Intermédiation locative (IML)

quoi?

L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréés par l'État ou association agréée par l'État), sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. Elle repose sur un principe solidaire .

Il existe deux formes d'intermédiation locative :

- La location/sous-location (exemple, Solibail) : le propriétaire loue son logement à une association agréée par la préfecture (pour une durée trois ans renouvelable). Pour le propriétaire, paiement du loyer est garanti même en cas de vacances
- Le mandat de gestion : le propriétaire fait appel à une Agence immobilière sociale (AIS) telle que : AIVS (Réseau FAPIL), Soliha-AIS qui le met en relation avec le locataire établit le bail (3 ans minimum) directement entre eux (le locataire et le propriétaire) L'AIS se de percevoir le compte du propriétaire loyers charges

Quelle durée ?

La durée du bail

Pour qui ?

logements loués ménages en grande précarité, sortant par exemple des dispositifs d'hébergement ne trouvant pas de sur marché

Comment y ?

Contacter une Agence à Vocation Sociale via par exemple le réseau SOLIHA-AIVS.

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Logement autonome

Logement autonome

Dans le cas d'un logement autonome le locataire dispose d'un **titre d'occupation** (bail ou contrat de résidence) avec garantie de maintien dans les lieux.

Des structures et des dispositifs spécifiques sont mobilisables pour identifier **l'offres locatives** et **en faciliter l'accès et le maintien** en fonction des situations des personnelles des personnes.

Offre de logements autonomes

Aides financières

Informations, conseils et accompagnement

Accès au logement

L'accès au logement suppose de savoir **comment et auprès de quels organismes réaliser une demande de logement**.

Les organismes et procédures utiles à connaître pour accéder à l'offre de logement ordinaire :

- Les bailleurs sociaux , création d'un numéro unique.
- Comment réaliser un recourt via le droit au logement opposable (DALO).
- L'offre de logements pour les salariés.
- Un logement ordinaire et une intermédiation entre le bailleur et le locataire.
- Une offre de logement dans le parc privé alliée à un accompagnement social proposée par les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS).

Logement social à loyer modéré

Bailleurs sociaux

Droit au logement opposable (Dalo)

Offre de Logement

Action logement

Agence Immobilière à Vocation Sociale

SOLIHA

Logement social – Habitation à Loyer Modéré

C'est quoi ?

Attribués sous conditions de ressources, les logements HLM sont réservés aux ménages les plus modestes. Pour pouvoir en obtenir un, il faut déposer une demande qui octroie **un numéro unique d'enregistrement** indispensable pour toute demande de logement auprès des bailleurs sociaux.
En cas refus un recours est possible via le dispositif DALO.

Pour qui ?

Les ménages modestes qui ne dépassent pas un revenu maximum. Ce montant maximum dépend notamment du nombre de personnes à loger et la localisation du logement.

Des bailleurs sociaux

- Union Régionale HLM:8 avenue de la Libération 33110 Le Bouscat - Tél.: 05 56 69 47 90
- **Clairsienne:** 233 avenue Émile Counord BP 33082-33041 Bordeaux Cedex - Tél.:05 56 292 292
- SA NOALIS : contact@noalis.fr- Tél.: 05 16 42 35 00
- SOLIHA AIS Nouvelle-Aquitaine
185 bd du Maréchal Leclerc Le Plaza Bat B 33000 Bordeaux

Comment y accéder ?

Le numéro de Sécurité Sociale et au moins une ressource mensuelle sont deux données obligatoires lors de la création ou du renouvellement d'une demande logement .
Déposer une demande en ligne sur le site officiel https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index **ou déposer le dossier au guichet d'enregistrement le plus proche** (dans une mairie ou une préfecture, chez un bailleur social, ou auprès d'Action Logement si l'entreprise cotise à cet organisme).**Un numéro unique d'enregistrement** est octroyé. Il sert à s'identifier pour suivre le dossier ou faire toute nouvelle demande. Ce même numéro est demandé par tous les bailleurs sociaux.

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Droit au logement opposable (Dalo)

quoi ?

Le DALO France permet demandeurs d'un logement social, dans certaines situations précises, de voir leur demande reconnue comme prioritaire ainsi se voir proposer une solution de digne dans 6 mois

La loi DALO reconnaît un droit au logement opposable, décent et indépendant aux ménages qui ne peuvent accéder à un logement par leurs propres moyens, ou s'y maintenir.

Les personnes n'ayant reçu aucune proposition de social après délai d'attente anormalement long ou, qui sont sans logement, menacées d'expulsion, occupant un logement impropre l'habitation peuvent saisir commission de médiation que leur demande soit reconnue prioritaire.

Quelle durée ?

La commission médiation doit rendre sa décision dans un délai 3 mois à partir de date l'accusé de réception votre demande DALO

À partir de la notification de la décision de la commission de médiation reconnaissant la demande comme prioritaire au titre de loi DALO, préfet doit faire proposition de adaptée un délai de 3 mois

Pour qui ?

Il est réservé à certains demandeurs de logement social, n'ont pas eu proposition malgré un délai d'attente important.

Etre sans logement, avoir une décision de justice d'expulsion, être hébergé dans une structure d'hébergement ou résidence hôtelière vocation sociale, être logé temporairement dans un de transition depuis plus de 18 mois, vivre un local impropre à l'habitation, vivre un logement insalubre, être handicapé, ou avoir une personne handicapée, être logé un logement inadapté handicap

Comment accéder ?

Adresser une demande DALO par lettre recommandée avec accusé de réception à la commission de médiation département, ou déposer le formulaire les documents justificatifs à son secrétariat.

Pour faire un recours Dalo, il est possible d'obtenir de l'aide auprès **d'une assistante sociale, présente notamment à la Caf ou en mairie ou une des associations agréées** Pour en connaître la liste, renseignez-vous en mairie ou la préfecture de département.

Offre de Logement– Action logement

C'est quoi

Action Logement propose de trouver un parmi de nombreuses solutions mises à disposition : logement social, temporaire, intermédiaire ou privé **Action Logement propose un test d'orientation logement pour identifier les solutions locatives les plus adaptées à la situation de chacun**:

- Logement temporaire : meublé à durée limitée
- Logement intermédiaire: bénéficient de loyers plafonnés, inférieurs prix du marché

Pour qui ?

Les salariés du secteur privé d'entreprises d'au moins 10 salariés et du secteur agricole d'entreprises d'au moins 50 salariés.

Quelle durée ?

La durée du bail

Comment y accéder ?

Créer un compte et consulter les offres proposées selon le type de logement recherché ou se rapprocher d'un conseiller.

Logement social AL'in.fr

Logement intermédiaire : in'li Groupe ActionLogement

Logement temporaire ActionLogement RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Logement privé : ActionLogement RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Contacts

Action Logement
0970 800 800

Agence Immobilière à Vocation Sociale - SOLIHA

SOLIHAIMMO

C'est quoi ?

Une Agence Immobilière à Vocation Sociale qui propose des logements sociaux dans le parc privé à des personnes à faibles revenus.
Elle propose une gestion locative adaptée ainsi qu'un accompagnement social. Elle accompagne le locataire à son entrée dans le logement (mobilisation des aides pour le financement du dépôt de garantie, aide à l'ouverture des compteurs d'énergie, aide dans les démarches administratives CAF...).
Elle accompagne le locataire tout au long du contrat de location (règlement du loyer, entretien du logement).
Elle intervient dans la médiation en cas de troubles de voisinage.
Le Mouvement SOLIHA, Solidaires pour l'habitat est le premier acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale. Avec plus de 123 organismes, il est présent sur tout le territoire national.

Quelle durée ?

La durée du bail.

Pour qui ?

Des personnes défavorisées en situation de précarité d'accéder à un logement durable.

accéder ?

Orientation SIAO ou demande avec une prescription d'un travailleur social.
Contacter une Agence Immobilière Sociales SOLIHA
Liste services - SOLIHA Immo

Pour trouver une structure, un dispositif consulter Recherche action-sociale / DORA : recensement et mise à jour de l'offre d'insertion (beta.gouv.fr) /Soliguide, le guide de la solidarité en ligne

Aides financières

Des aides financières destinées au logement sont mobilisables pour aider locataires et propriétaires. Ces aides financières favorisent l'accès au logement et le maintien dans le logement.
Elles participent à des dépenses liées:

- au déménagement
- à la location (dépôt de garantie, loyer...)
- aux factures (EDF, gaz, eau, assurances ...)
- à l'amélioration de l'habitat...

La location et le déménagement

La location et le maintien dans un logement

Aides financières - Location et déménagement

Des aides financières pour faciliter le paiement des frais inhérents à la location d'un logement, 2 organismes:

- CAF
- Action Logement

Location

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf

Location

ActionLogement

Des aides financières pour le déménagement, 2 organismes:

- CAF
- Le Conseil Départemental

Déménagement

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf

Le conseil départemental

Aides financières - Location - CAF

?

Il existe différentes aides paiement loyer, elles sont versées sous conditions de ressources et montant varie selon la composition du foyer ressources Les allocations logement sont à demander à CAF ou à la MSA (pour les personnes qui dépendent régime agricole).

Quelles aides

Aide personnalisée logement (APL)
Cette allocation de logement est versée sans condition d'âge tout type de profils : jeunes, familles, retraités, . L'APL est soumise condition de ressources Son attribution dépend aussi de composition du foyer du type de logement occupé Votre résidence principale doit notamment être conventionnée percevoir l'APL

Allocation Logement Familiale (ALF)
L'ALF est allocation logement de CAF versée locataires, colocataires, sous-locataires, personnes résidant dans un foyer d'hébergement aux propriétaires d'un ancien situé dehors d'une zone tendue lequel vous remboursez mensualités d'emprunt.

Allocation de Logement Social (ALS)
L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS) est attribuée aux personnes qui ne peuvent toucher ni l'APL ni l'ALF. Tout comme les deux autres allocations logement de la CAF, elle est versée sous conditions de ressources et en tenant compte des spécificités du logement.

Pour qui ?

Des personnes défavorisées en situation précarité d'accéder à durable

Comment ?

Faire une demande à CAF sur Caf.fr
Se faire aider d'un(e) assistant(e) social(e) de secteur (CCAS de commune) ou de la CAF

Aides financières - Location - Action Logement

C'est

La vocation est de faciliter l'accès au logement salariés en proposant offre de services aux problématiques de chacun et de favoriser mobilité résidentielle et professionnelle des salariés, bénéfice de l'emploi interventions se font sous forme de prêts, subventions, d'attributions locatives La mission centrale d'Action Logement Services est de favoriser le lien emploi-logement.

Quelles aides

AVANCE LOCA-PASS
Prêt à taux 0% pour le versement de dépôt de garantie. Le financement ne peut pas excéder 1200 euros. Prêt remboursable en 25 mois.

Garantie Visale
La garantie Visale est une caution locative accordée par Action Logement. Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement. Gratuite, elle vise à faciliter la recherche de logement en rassurant le bailleur.

MOBILI-JEUNE
Une aide au logement prenant en charge une partie du loyer des jeunes de moins de 30 ans, apprentis et alternants d'une entreprise du secteur privé non agricole. AGRI-MOBILI-JEUNE est l'aide pour les salariés du secteur agricole. Le montant de l'aide est plafonné à 1 100€ par année de formation sur 11 mensualités.

Pour qui ?

Salariés, futurs salariés du secteur privé d'au moins 10 salariés :

- CDI, CDD, avec contrat d'au moins 3 mois
- Intérim, avec mission cours d'au moins 3 mois avoir travaillé moins 600 heures 12 derniers mois
- En alternance

Comment ?

Rendez-vous sur plateforme dédiée et vérifiez votre éligibilité
Contact: 0970 800 800

Aides financières - Déménagement

La prime de déménagement -Caisse d'allocations familiales (CAF) ou Sécurité agricole (MSA)

Cette aide s'adresse familles nombreuses (ayant au moins trois enfants charge nés naître) Le montant de prime dépend dépenses réellement engagées pour le déménagement, jusqu'à 1 070,23 € pour trois enfants à charge, avec possibilité de 89,19 € supplémentaires par enfant

Comment ?

Faire une demande à CAF sur Caf.fr
Se faire aider d'un(e) assistant(e) social(e) de secteur (CCAS de la commune) ou de CAF

Les Conseils Départementaux

L'aide du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)- Conseil Départemental

Cette aide peut prendre forme d'une subvention d'un prêt couvrir les frais de déménagements peut également financer d'autres dépenses liées à l'entrée le nouveau logement, comme dépôt de garantie, les frais d'agence immobilière, . Les critères d'attribution varient selon le département.

Comment accéder ?

Se renseigner CCAS, Maison du Département, à CAF à l 'ADIL être orienter vers un social. La **demande est obligatoirement faite par un (e) assistant (e) social(e).**
Quelle aide apporte le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ? | Service-Public.fr

Aides financières - Location et maintien dans un logement

Des aides ciblées ponctuelles sont mobilisables pour faire face à des frais liés au logement (dépôt de garanti, équipement, factures...) et au maintien dans son logement (rénovation, adaptation du logement). Ces aides financières prennent la forme de prêt (à rembourser) ou sont des subventions (sans remboursement) auxquelles les personnes peuvent recourir.

- **Fonds d'Aide aux Jeunes ou FAJ**
- **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**
- **Microcrédit personnel garanti**
- **Prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH)**
- **Aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)**
- **SOLIHA**
- **Soli'AL**

Fonds d'Aide aux Jeunes ou FAJ

quoi

L'aide ponctuelle proposée par le FAJ permet soutenir financièrement les jeunes en situation de précarité : aide alimentaire, mais peut aussi faciliter l'accès au logement, financer des frais transport ou une entrée en formation…

Le fonds départemental d'aide permet :

- Faciliter l'accès Foyer de Jeunes Travailleurs en réglant la caution premier mois de loyer
- Payer les frais d'installation, c'est-à-dire tout l'équipement de première nécessité pour vivre de manière décente
- Régler loyers impayés l'assurance habitation
- Prendre charge les factures d'eau EDF impayées sous certaines conditions
- Offrir nuitées en hôtel, camping ou auberge de jeunesse…

Pour qui ?

Le FAJ est destiné à venir en aide aux jeunes sans emploi les plus démunis.
Chaque département a établi ses propres critères d'éligibilité, mais la majorité des bénéficiaires du FAJ répondent tous aux mêmes conditions : âgé de 18 à 25 ans, souffrant difficultés financières importantes du fait d'un manque de ressources, mais ne pouvant percevoir d'aides comme RSA l'AAH.
Jeunes sans emploi, non bénéficiaires du RSA, l'AAH ou tout autres aides

Comment y ?

Contacter la Mission Locale pour une demande de FAJ. La demande de FAJ est étudiée le cadre d'une commission qui accepte ou pas le versement de l'aide

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le fonds solidarité logement (FSL) est une aide départementale destinée aux personnes qui rencontrent des difficultés à accéder à un logement.
Il permet prendre en charge divers frais, dont le paiement des frais d'agence remboursement des frais déménagement.
Des aides financières sous forme de prêt (à rembourser) subvention (sans remboursement) pour aider le locataire :

- s'installer dans logement: aide au paiement du dépôt de garantie, du 1er loyer, frais de déménagement, d'agence immobilière, de l'assurance habitation, de l'achat des équipements de 1ere nécessité (réfrigérateur...)
- se maintenir son logement: aide au règlement de loyers impayés et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau de téléphone, frais d'huissier... . Son montant dépend ressources de personne

Comment ?

Se renseigner CCAS, Maison du Département, CAF l 'ADIL être orienter vers travailleur social La **demande est obligatoirement faite par un (e) assistant (e) social(e).**
Quelle aide apporte le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ? | Service-Public.fr

Microcrédit personnel garanti

quoi

Le microcrédit est un prêt accordé aux foyers à revenus modestes qui rencontrent des difficultés d'accès crédit Plusieurs projets peuvent être financés dont ceux liés logement : déménagements, cautions, dépôts de garantie, mises aux normes logement (travaux d'isolation par exemple), acquisition ou remplacement d'un appareil ménager...
Le montant va de 300 euros 8000 euros, bénéficiaires disposent d'un accompagnement social. Les demandeurs peuvent bénéficier d'un accompagnement durant l'ensemble de la procédure : accueil, écoute, réorientation si nécessaire, conseils budgétaires, aide défichage, constitution du dossier microcrédit, présentation banque, suivi du bénéficiaire à intervalle régulier pendant toute durée du remboursement

Pour qui ?

Pour des personnes éloignées l'emploi qui n'ont pas accès au crédit classique (faibles revenus professionnelle fragile)

Comment y accéder ?

Pour demander un microcrédit, il est nécessaire de passer un réseau d'accompagnants Certaines structures sont spécialisées dans le microcrédit personnel comme exemple CRESUS, Croix Rouge Française, Familles Rurales, UDAF, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)...
Annuaire des acteurs du micro-crédit selon les territoires:
Annuaire des acteurs du microcrédit | Banque de France (banque-france.fr)

Soli'AL - l'accompagnement des locataires en difficulté

C'est quoi ?

Une association au service d'Action Logement et des opérateurs du abordable.
Soli'AL accompagne les ménages confrontés à des problématiques d'accès ou maintien dans le logement :

- par mesures d'**accompagnement social de proximité** destination salariés, des publics vulnérables et plus largement des locataires : Accompagnement Social Lié Logement (ASLL), diagnostic social…
- des **aides financières** destination des locataires délivrées cadre fonds gérés par Soli'AL et cofinancés par ALS et par bailleurs : Aides sur quittance (ASQ) au titre du dispositif Prévention des Impayés locatifs depuis septembre 2021 et aides énergie titre du Fonds Energie depuis décembre 2022.

Comment accéder ?

https://www.actionlogement.fr/bailleur/actualites/aides-soli-al-locataires-en-difficulte

Prêt à l'Amélioration de l'Habitat (PAH)

C'est quoi ?

Le PAH est un **prêt à l'amélioration de l'habitat** délivré par la Caisse d'allocations familiales (Caf) pour financer des travaux de rénovation ou d'isolation thermique. C'est un crédit au taux d'intérêt unique de 1%, accordé sans conditions de ressources aux allocataires ayant au moins un enfant à charge.
Le montant de ce prêt permet de financer 80% des travaux prévus dans la limite de **1.067,14€**. Cette somme devra être remboursée dans un délai de 3 ans.

Comment y accéder ?

Être allocataire de la CAF et télécharger le formulaire de demande, l'imprimer, le compléter puis l'envoyer à votre Caf signé et accompagné des documents justificatifs.

Aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

C'est quoi

ANAH dispose de nombreuses aides et programmes afin de **subventionner les travaux de rénovation** (sous forme d'aides non remboursables ou de demande de prêt travaux).

Habiter mieux
Les copropriétés (immeuble par exemple) peuvent également bénéficier du programme "Habiter mieux" de l'Anah afin d'obtenir une subvention pour des travaux d'amélioration des parties communes (cage d'escalier par exemple).

Habiter serein" et "Habiter sain"
l'Anah peut couvrir jusqu'à 50% du coût des travaux à hauteur de 10.000€ (Habiter sain) et 25.000€ (Habiter serein).

Habiter facile
Si vous êtes en situation de handicap, il se peut que vous deviez effectuer des travaux dans votre logement afin de l'adapter à votre situation. Le programme "Habiter facile" de l'Anah peut vous permettre de financer jusqu'à 50% de ces travaux dans la limite de 10.000€.

Comment y accéder ?

Cliquer sur : Agence nationale de l'habitat

SOLIHA pour l'amélioration de l'habitat

quoi ?

La mission de SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), c'est apporter des solutions habitat adaptées aux besoins des ménages et territoires, de favoriser l'accès et le maintien l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables

Le Mouvement SOLIHA est un réseau d'associations présent partout en France. Il accompagne la rénovation et l'adaptation du logement:

La rénovation énergétique l'amélioration du confort thermique
L'adaptation du au vieillissement au handicap
La réhabilitation des copropriétés
La lutte contre l'habitat indigne
La gestion locative sociale l'accès de tous un logement à prix maîtrisé
L'accompagnement social ménages difficulté d'accès ou de maintien dans logement

SOLIHA accompagne étapes du projet : diagnostic, définition du projet, mobilisation des aides financières, et jusqu'à la fin de vos travaux.

SOLIHA accompagne pour gagner confort et co-construire un projet de rénovation énergétique toute sérénité

Contact

SOLIHA Union Régionale Nouvelle Aquitaine - Solidaires pour l'Habitat

Soli'AL - l'accompagnement des locataires en difficulté

C'est ?

Une association service d'Action Logement opérateurs du abordable.
Soli'AL accompagne les ménages confrontés à des problématiques d'accès ou de maintien dans le logement :

- par mesures d'**accompagnement social** **proximité** à destination des salariés, publics vulnérables et plus largement des locataires : Accompagnement Social Lié Logement (ASLL), diagnostic social…
- des **aides financières** à destination des locataires délivrées dans le cadre de fonds gérés par Soli'AL cofinancés ALS et par les bailleurs : Aides sur quittance (ASQ) au titre du dispositif Prévention Impayés locatifs depuis septembre 2021 aides énergie au titre du Fonds Energie depuis décembre 2022.

Comment ?

Se renseigner à l' Agence Action Logement de son territoire

Informations, conseils et accompagnement

L'accès ou le maintien dans un logement passe par la prévention de certaines situations. Pour cela, les personnes peuvent être accompagnées dans le cadre de conseils concernant la gestion de leur budget et informées sur un ensemble de domaines concernant leur habitat de sorte à prévenir l'émergence ou l'aggravation de certaines situations. Cela peut prendre la forme d'un accompagnement.

- Point Conseil Budget
- Gestion du budget SOS Familles Emmaüs
- Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- L'agence départementale d'information sur le logement (ADIL)

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

economie.gouv.fr

Point Conseil Budget

C'est quoi ?

Les Points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières.
Via des entretiens en face à face, ou à distance, **un conseiller répond aux questions, identifie les aides mobilisables**.
Il peut également réaliser un **diagnostic complet du budget familial, et accompagner, dans la durée, l'identification de solutions** (par exemple un microcrédit personnel).

Les conseillères PCB peuvent intervenir également lors de sessions d'informations tout public dans les domaines suivants :

- Gestion du budget
- Droit bancaire
- Surendettement
- Assurances
- Logement
- etc.

Les conseillers peuvent intervenir dans le cadre d'atelier d'information chez des partenaires accompagnant du public.

SOS Familles Emmaüs

quoi

Travaillant en lien étroit avec les services sociaux, les 58 SOS Familles Emmaüs du Mouvement agissent au quotidien pour lutter **contre le mal endettement des ménages en situation de précarité monétaire.**

SOS Familles Emmaüs agit quotidiennement pour **accompagner les ménages en situation de précarité financière en les conseillant sur la gestion du budget familial et en leur apportant une aide financière remboursable, sans frais ni intérêt.** Ils agissent en lien direct avec les services sociaux, qui leur adressent les personnes en situation de mal endettement, et préviennent ainsi les situations d'exclusion.

Comment y ?

Adressée par les travailleurs sociaux, la famille accueillie constitue donc un dossier avec les bénévoles du SOS Familles Emmaüs, et un plan remboursement des échéances est élaboré, après avoir attentivement examiné la de la personne. L'entretien est très important pour fixer les bases de l'accompagnement, pour objectifs fixés conviennent tous

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

?

L'accompagnement vise à permettre aux ménages d'accéder à un logement et/ou à bien y vivre durablement accédant ses droits respectant les obligations inhérentes statut de locataire. **L'objectif visé est l'autonomie la personne dans la prise en charge de son parcours logement L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) est une aide fournie à un ménage rencontrant un problème d'accès ou de maintien dans un logement,** raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux. Il est mené par les travailleurs sociaux d'associations, opérateurs AVDL AVDL comporte part de captation du logement, de gestion locative, de l'accompagnement

Pour qui ?

Pour ménage rencontrant un problème d'accès de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale d'un cumul des deux.
Des personnes reconnues prioritaires et urgentes par commissions de médiation dans le cadre du Dalo bénéficient de cet accompagnement.

Comment ?

Une demande doit être instruite par les prescripteurs (Services de l'Etat, Action Logement, Collectivités territoriales, Bailleurs, Structures d'hébergement, SIAO…) qui saisissent la mission AVDL.

Accompagnement Sociale Lié au Logement (ASLL)

C'est ?

Il s'agit d'une mesure éducative qui vise à accompagner les ménages vers l'autonomie lors de l'accès logement le maintien dans celui-ci
L'Accompagnement Social Lié Logement (ASLL) est réalisé intervenant social de l'ADHL ou du Département en fonction situations. Il peut déboucher un accompagnement social global Dans le cadre de l'accès, l'ASLL peut accompagner locataires dans recherche de ou à l'installation dans un nouveau logement.

Pour qui ?

Des propriétaires occupants
Des accédants à propriété
Des locataires
Des -locataires
Des personnes sans logement

Quelle durée ?

Concernant l'intervention au titre des mesures individuelles, l'accompagnement social est prévu pour une durée de trois à six mois, renouvelable jusqu'à une durée totale 24 mois. Son principe n'est pas systématique, même que son renouvellement. Il intervient sur proposition service instructeur.

Comment y

Les orientations peuvent se faire soit :
- par saisie directe du ménage
- par saisie des partenaires : MDD, CCAS, Mairies, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Préfecture, distributeurs d'énergie, bailleurs, commission de médiation, Association Départementale d'Information sur Logement, maison l'habitat...

L'agence départementale d'information sur le logement (ADIL)

C'est quoi ?

L'ADIl est informe gratuitement tous les particuliers et les professionnels sur toutes questions juridiques, financières et fiscales relatives à l'habitat. Concernant notamment les rapports locatifs: Etat des lieux et dépôt de garantie, Logements non-décents et indignes, Impayés de loyer, obligations des propriétaires bailleurs et des locataires, aides au logement, charges et réparations, le financement de l'accession, les différents prêts...
L'ADIL est un référent juridique départemental en matière de logement au service des élus, des travailleurs sociaux, des acteurs de l'habitat... Elle est également un observateur privilégié de la demande des particuliers, du comportement des ménages et de la conjoncture immobilière.
Elle est à ce titre membre de nombreuses institutions (CCAPEX, PHI, PDALHPD, FSL, ...)

Contact

https://lannuaire.service-public.fr/navigation/adil

Equipe projet

Cette démarche d'appui a été réalisée par l'Afpa dans le cadre de ses missions nationales de service public à la demande de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Equipe projet DREETS
Laëtitia TAMARELLE
Cheffe de service formation et insertion par l'emploi
Pôle 3E - mission « Emploi Compétences Ville »
Johan COMPAIN
Responsable du Service Pilotage Financiers & Projets de Territoires
Grazia MANGIN
Adjointe service Cohésion sociale

Équipe projet Afpa
Alexandre BESNIER
Responsable de projet
Direction de la prospective et de l'innovation
alexandre.besnier@afpa.fr
Nathalie BRENAC - Christelle ROPERCH
Consultantes
Pôle études et prospective Nouvelle-Aquitaine